

**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1510
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1901 168

Le 4 mars 2019

OBJET : **Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1), concernant « le nombre d'interventions réalisées par les policières de la SQ en vertu de la loi québécoise P-38 au cours des cinq dernières années ».**

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 18 janvier 2019, qui visait à obtenir les renseignements cités en rubrique.

En réponse à votre demande, nous vous informons que la Sûreté du Québec ne dispose pas de données spécifiques concernant « (...) **le nombre d'intervention réalisées par les policiers de la SQ en vertu de la loi québécoise P-38 au cours des cinq dernières années** ». Nous n'avons pas de codes spécifiquement attribués aux interventions qui tombent sous le couvert de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui.

Par ailleurs, la Sûreté fait annuellement plusieurs interventions jugées comme étant associées à la prise en charge de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale. Les codes d'interventions policières sont ceux associés aux « tentatives de suicides » et aux interventions auprès des personnes présentant un « état mental perturbé ». Si ces interventions sont considérées être auprès de personnes ayant un problème de santé mentale, elles ne présentent pas nécessairement les caractéristiques de « danger grave et immédiat » ou d'exécution d'ordonnance associées aux interventions en vertu de la loi québécoise P-38. Certaines interventions n'ont pas nécessité de transport vers un centre hospitalier alors que d'autres l'ont été en vertu de la commun Law (article 48 de la *Loi de Police*).

Cependant, pour répondre à votre besoin d'information, nous vous transmettons un tableau qui fait état des renseignements disponibles.

Nombre d'interventions policières réalisées par la Sûreté du Québec en lien avec des tentatives de suicide et des personnes à l'état mental perturbé, pour les années 2014 à 2018.

Code de l'événement	2014	2015	2016	2017	2018
Tentative de suicide	2 363	2 288	2 276	2 432	2 344
État mental perturbé	12 040	11 687	13 945	15 272	16 421

Mise à jour : 12 février 2019

Source : Direction du soutien au territoire, Sûreté du Québec

Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Vous trouverez ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Nohely Prieto
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels